

Eglise Protestante Unie de France

Paroisse du Creusot et Disséminés

36 rue de Nevers 71200 LE CREUSOT

Le Creusot, novembre 2022 *«…Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment… » 2 Corinthiens 9 :6*

Cher membre de la paroisse,

Notre paroisse va vivre sans un pasteur de moins pour une durée que nous ne connaissons pas encore. Pourtant, il y a assez d’énergie dans notre paroisse d’entamer diverses activités.

Cette année encore, les dons et offrandes devront couvrir la charge du fonctionnement de la paroisse. Heureusement, la location du presbytère permet de chauffer et d’entretenir ce bâtiment et la salle Marguerite Guyot.

A l’assemblée générale, le 6 mars 2022, nous avons voté un budget de dons et offrandes de près de 20 000 € pour l’année 2022. Où en sommes-nous ? A fin octobre 2022, les dons et offrandes de l'année sont de 15 000 €, en baisse par rapport à la même période en 2021. D'ici la fin de l'année il reste 5 000 € à recueillir. Nos dépenses sont globalement maîtrisées mais nous avons encore une contribution en retard à la Région pour 2020 de 6 400 €. Nous avons demandé une rémission, mais ce n’est pas du tout certain,

Que chacun se sente concerné. Toute participation, même modeste, est précieuse. L'important est que nous soyons nombreux à donner.

Grand merci à tous les donateurs. Leur générosité est un encouragement précieux pour les bénévoles. Elle permet de maintenir et de développer le dynamisme et le rayonnement de notre paroisse.

Fraternellement,

Jean-Daniel Forrer

Président

*Déduction fiscale des dons*

*Un petit « coup de pouce » est donné par l’Administration en faveur des associations cultuelles au niveau de la déduction fiscale qui est consentie aux dons qui lui sont faits pour l’année 2022. L’essentiel de ces dispositions est :*

* *Le taux de déduction est porté de 66 à 75% pour les dons faits entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022.*
* *L’assiette est plafonnée à €554,-.*